



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 17 septembre 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Michel BACCONNIER – Isella DE MARCO à Daniel TANNER – Rahma KHADRAOUI à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Sophie BAUDOUIN à Claude BERENGUER – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Grégory COIN à Alain CACALY
Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET – Isabelle BALLET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2013.09.23 19

OBJET : Création de 3 emplois d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet et d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (28 heures hebdomadaire)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des postes à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du 1^{er} août 2013 à la création des emplois suivants :

- 3 emplois d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps non complet de 28 heures hebdomadaires

Cette modification du tableau des effectifs fait suite à la réussite de ces fonctionnaires à l'examen professionnel d'accès à ce grade. La nomination interviendra après publication de la liste d'aptitude, conformément à l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire du 18 avril 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la création de ces emplois**

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ce poste sont inscrits au budget

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} août 2013 :

Filière administrative :

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe:

- ancien effectif : 09

- nouvel effectif : 05

Grade d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe:

- ancien effectif : 6

- nouvel effectif : 10

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 24 septembre 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le 25 SEP. 2013

Le Maire,

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.